



Commissions Jeunes

Réunion du 12 décembre 2019 - PV N°14

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 07/12/2019

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXCUSE : M. BESSON Bernard

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21896817 U18 Brassage poule A forfait de BELLE ET DRONNE

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2^{ème} forfait).

Match N°21907806 U15 Brassage B poule B forfait de TOCANE RIBERAC Ent 2

Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21902992 U15 Brassage A poule A MONTIGNAC Ent - COC CHAMIERES Ent

Match N°21899585 U17 Brassage poule A LIMEUIL Ent - SARLAT MARCILLAC

Match N°21899543 U17 Brassage poule B RIBERAC TOCANE Ent - COC CHAMIERES Ent 2

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

NON SAISIE INTERNET

U13 Brassage Ligue amende de 8 € à TRELISSAC

U13 Brassage A poule A amende de 8 € à TRELISSAC

U13 Brassage A poule D amende de 8 € à COURS DE PILE

NON TRANSMISSION FEUILLE DE MATCH

U13 Brassage Ligue amende de 25 € à TRELISSAC

U13 Brassage A poule C amende de 25 € à PAYS BEAUMONTOIS

U13 Brassage A poule E et Brassage B poule C amende de 25 € à JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE